

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

La CVEC est une contribution individuelle, unique et obligatoire de 91 €. Sans acquittement de cette contribution, l'inscription administrative ne peut se faire.

Elle est destinée à financer l'amélioration de la vie étudiante (activités sportives, arts et culture, santé, prévention, fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes).



M'acquitter de ma CVEC

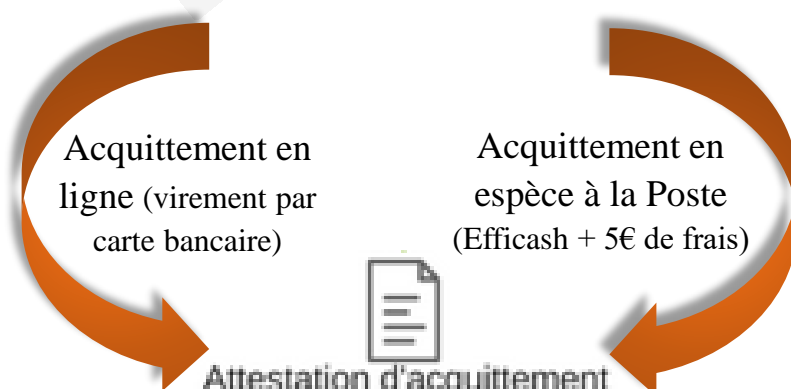
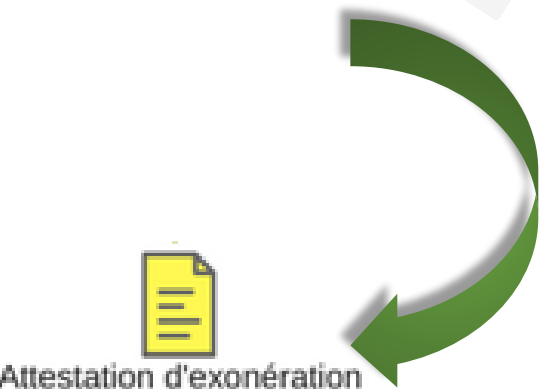
S'acquitter de sa CVEC est le terme générique pour les assujettis, que vous deviez payer ou que vous bénéficiez d'une exonération.



Étudiant exonéré

Étudiant NON-exonéré

<https://cvec.etudiant.gouv.fr>



Inscription Administrative



GUIDE

Inscription en ligne